

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

**DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

Le vendredi 7 Mai Deux Mil Dix, à 8 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux, sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Nombre de Membres : 9

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombre de présents : 5

Exprimés : Pour 5 – Contre 0

**Présents :** Mesdames THOMINET Odile, LE BIEZ Martine, Messieurs AUCHER Philippe, LEBATARD Yves et LECESNE Patrice.

**Excusés :** Messieurs BERNARD Olivier, COTTEBRUNE Bruno, FAUCHON Patrick, CADO Maurice.

**Réf – n° 12 - 2010**

**OBJET : Patrimoine – Les Pieux – Zone des Hauts vents – Société PONTICELLI Frères  
- Bail dérogatoire du 17 Mai 2010 au 16 Décembre 2010**

**Exposé**

La Société PONTICELLI Frères, entreprise spécialisée dans les activités de montage, levage, au service de l'industrie, notamment en pétrole, pétrochimie et production d'énergie, souhaite intégrer le pôle de promotion de l'emploi et de la formation créé sur la zone des Hauts Vents aux Pieux.

L'avis du Bureau est demandé pour conclure un bail dérogatoire et temporaire avec cette Société, pour une durée de 6 mois.

**Décision**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code du Commerce et notamment son article L 145-5 portant sur la dérogation aux dispositions applicables aux baux commerciaux,

**Vu** la délibération n° 2007/115 du 14 Décembre 2007 autorisant la location temporaire de locaux sur la zone des Hauts vents aux Pieux et fixant les tarifs de location,

Vu la délibération n° 2008-028 du 6 Mai 2008 portant délégation de pouvoir au Bureau de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu la demande de la Société PONTICELLI Frères en date du 28 Avril 2010,

Par ces motifs : Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1 :** accepte de louer, à titre temporaire et précaire, le local à usage de bureau dénommé salle n° 1, d'une surface de 28 m<sup>2</sup> situé dans le bâtiment B, sis sur la parcelle cadastrée AO 32 - 27, rue Froide aux Pieux (50340), à la Société PONTICELLI Frères dont le siège social est situé à Paris (75013) 5, rue des Alpes - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 562-036-624 et dont la Direction Régionale est située Centre du Havre - Z S n° 2 - Parc des Marais - à Gonfreville L'Orcher (76700).

**ARTICLE 2 :** dit que cette location temporaire prendra effet le Lundi 17 Mai 2010 et jusqu'au Jeudi 16 Décembre 2010 inclus.

**ARTICLE 3 :** dit que le montant du loyer mensuel pris pour la salle n° 1 est fixé conformément à la délibération n° 2007/115 et s'élève, au jour de la présente location, à hauteur de Deux cent quarante cinq euros et cinquante six centimes (245,56 €), soit Huit euros et soixante dix sept centimes (8,77 €) T.T.C., le m<sup>2</sup>, sans T.V.A. car la zone des Hauts vents en est exonérée.

**ARTICLE 4 :** autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision, notamment le bail dérogatoire.

**ARTICLE 5 :** dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 6 :** dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 12/05/2010  
et publication ou notification  
du : 21/05/2010



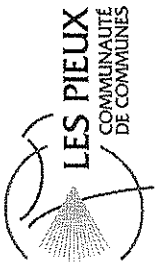
Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Olivier BERNARD



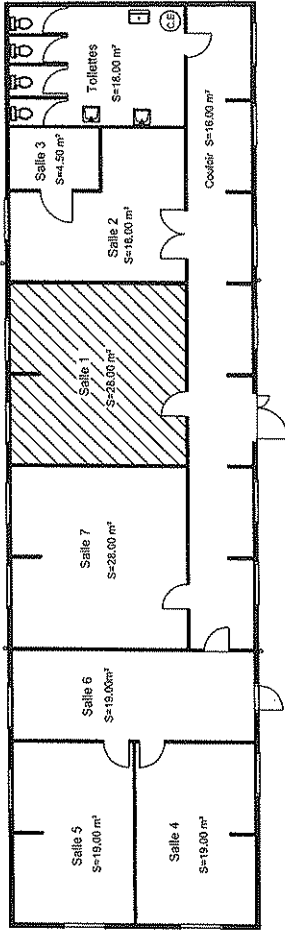
LE VICE PRESIDENT

Olivier BERNARD

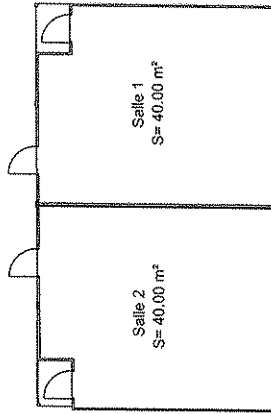


PONTICELLI Frères

**BATIMENT B**



**BATIMENT C**



COMMUNE DES PIEUX (50340)

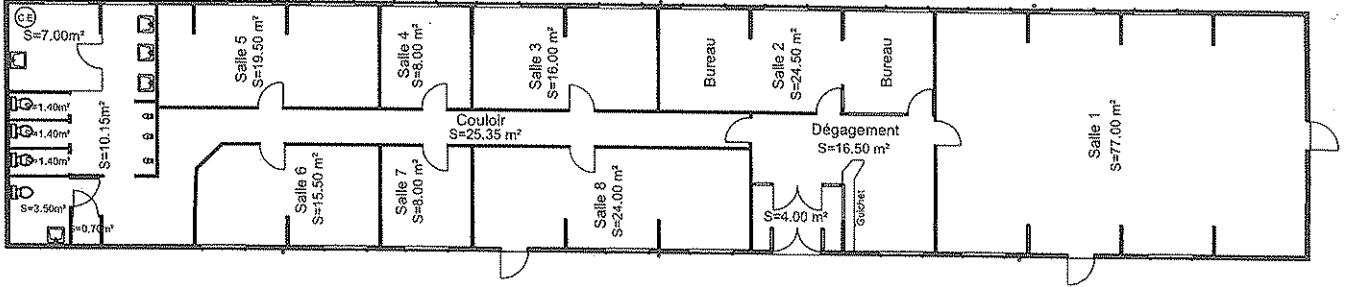
Zone des Hauts Vents

27 Rue Froide - BATIMENTS A-B-C

Parcelle AO n° 32

(Lot n° 7)

**BATIMENT A**



Locaux loués



Echelle 1/150

Mis à jour le 17/05/2010

S / DAO / AJD / Les Pieux / Lot 7